

SOCIETE DES
ADMINISTRATEURS ET FONCTIONNAIRES
DES COMMUNES NEUCHATELOISES

PROCES-VERBAL

69ème assemblée générale

vendredi 12 mai 1995

CORTAILLOD

Le président, M. Raymond Frossard, ouvre la séance à 18h30 en souhaitant la bienvenue à chacun et salue particulièrement la présence des personnalités suivantes:

M. Francis Matthey	Conseiller d'Etat, Chef du Département des finances et des affaires sociales
M. André Rüedi	Chef du Service des communes
M. Armand Schaller	Adjoint au Service des communes
M. Alain Jeanneret	Vice-président du Conseil communal de la commune de Cortaillod
M. Claude Geissbühler	Conseiller communal de Cortaillod
M. Jean-Luc Duport	Membres de la Société des magistrats et fonctionnaires de l'Etat de Neuchâtel
M. Jean-François Cattin	
M. Jacques Bertoliatti	Représentants du comité de l'Association vaudoise des secrétaires municipaux
M. Claude Dutoit	

Les représentants de la presse sont salués et les Autorités communales de céans sont remerciées de leur accueil.

L'ordre du jour, accepté à l'unanimité sans modification, est le suivant:

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la 68ème assemblée générale du 6 mai 1994 aux Verrières
3. Rapports: a) du Président
b) du Caissier
c) des vérificateurs
4. Décharge au comité, au caissier et aux vérificateurs

5. Mutations
6. Elections statutaires:
 - a) du président
proposition: Claude Gerster, Rochefort
 - b) du vice-président
proposition: Jean-Pierre Franchon, Le Locle
 - c) du représentant des districts du Locle et de La Chaux-de-Fonds
proposition: Didier Berberat, La Chx-de-Fonds
 - d) du représentant du district du Val-de-Travers
proposition: Jean-Pierre Chassot, Fleurier
7. Nomination d'un membre honoraire
8. Fixation de la cotisation 1995:
Proposition: Fr. 50.- membre actif (repas compris)
Fr. -.- membre honoraire non actif
Fr. 10.- membre libre
Fr. 20.- membre soutien
9. Communication du lieu de l'assemblée 1996
Proposition: Le Locle
10. Divers

1. **Appel**

Distribution de badges nominatifs à l'entrée.
Il est recensé 65 membres présents
49 membres excusés
21 sans réponse

2. **Procès-verbal**

Le procès-verbal de la 68^e assemblée générale ordinaire du 06 mai 1994 aux Verrières ayant été adressé par courrier à chacun, les membres n'en réclament pas la lecture. Aucune remarque n'est formulée, il est adopté à l'unanimité.

3. **Rapports**

a) du Président:

"Au terme d'une année relativement calme au niveau de notre société j'ai l'avantage de vous faire part de l'activité de notre société et du Comité en particulier ainsi que des événements qui ont touchés les membres de notre association.

Durant l'exercice écoulé le Comité s'est réuni à deux reprises, les 9 mars et 12 avril 1994. Quant à la commission ad hoc des examens pour apprentis, elle s'est réunie à plusieurs reprises pour mettre au point le questionnaire concernant les examens écrits des apprentis pour 1995. A ce sujet je voudrais remercier les nouveaux membres qui ont acceptés de participer aux travaux de cette commission et pour les nouvelles idées qu'ils apportent. A ce propos nous relevons qu'il nous est nécessaire de pouvoir compter sur des jeunes forces prêtes à relever les anciens qui ont beaucoup donné.

Il est nécessaire aussi de pouvoir compter sur de nouveaux membres pour les examens oraux et pour la correction des examens écrits. Je lance donc un appel à toutes celles et à tous ceux qui seraient disposés une fois par an à fonctionner à titre d'expert. Ceux-ci voudront bien s'adresser directement au président de la société.

Toujours en ce qui concerne les examens des apprentis, nous constatons avec satisfaction que le document que nous devons préparer chaque année est dorénavant utilisé aussi bien dans le haut que dans le bas du canton.

L'année dernière nous vous faisons part de notre satisfaction pour la mise au point d'un guide méthodique à l'intention des apprentis de nos administrations.

Aujourd'hui nous pouvons être fiers de notre travail dans la mesure où ce guide a été distribué à plus de 150 exemplaires aussi bien à la Chaux-de-Fonds qu'à Neuchâtel.

Je voudrais à ce propos remercier très chaleureusement notre vice-président Claude Gerster qui s'est occupé du tirage et de la distribution de cette brochure.

Une autre publication de notre société intitulée "Notions relatives à l'administration communale" dont la dernière édition date de 1979 devrait être mise à jour car elle n'est plus d'actualité. Un groupe de travail sera prochainement mis en place pour un nouveau lifting de cet ouvrage.

Notre société a été contactée dans le cours de l'année 1994 par une compagnie d'assurance maladie en vue de la conclusion d'un contrat collectif en faveur des employés des communes neuchâteloises et de leurs familles.

Toutefois et considérant qu'une nouvelle loi sur l'assurance maladie entrera en vigueur au 1er janvier 1996, le Comité a décidé de sursoir l'étude de cette proposition. D'autre part, il y aura lieu le cas échéant de demander d'autres offres à d'autres compagnies.

L'ensemble des communes ont été appelés à se prononcer sur le nouveau statut des employés de la fonction publique. Considérant que celui-ci concerne les fonctionnaires de l'Etat, notre société n'a pas été consultée, même si la majorité des employés des communes sont régis par analogie par les dispositions cantonales. A ce sujet il est important de préciser que notre société se ralliera à la position prise en la matière par la Société des magistrats et fonctionnaires de l'Etat, afin de garder le contact avec le Conseil d'Etat.

Le Comité s'est préoccupé aussi de l'encaissement des cotisations qui se fait actuellement juste avant l'Assemblée générale. Il ressort dès lors que l'on ne sait plus pour quelle année l'on paie. Pour plus de clarté les cotisations seront dorénavant facturées à l'automne pour l'année en cours. Aussi cette année vous aurez à payer pour 1994 et pour 1995.

D'autres objets devraient faire l'objet de réflexion, voire d'étude au sein de groupes de travail ou de commissions.

La loi sur les communes et celle sur les droits politiques ne répondent pas toujours aux besoins réels des administrations. La Chancellerie d'Etat s'autorise des droits, sans s'inquiéter de l'avis des administrations communales.

Le système des votations devraient s'étendre plus particulièrement vers le vote par correspondance.

Les demandes de renseignements par téléphone qui se font de plus en plus nombreuses devraient faire l'objet d'une réglementation applicable par les administrations communales afin de trouver une uniformité dans les renseignements donnés.

Comme vous le constatez, les tâches ne manquent pas et le travail est important. Il est dès lors très clair que dans ce contexte le Comité ne pourra intervenir seul et qu'il devra faire appel à de bonnes volontés.

Au chapitre des représentations notre société a été représentée à l'Assemblée générale de la Société des magistrats et fonctionnaires de l'Etat de Neuchâtel qui a eu lieu le 31 mars dernier.

L'année écoulée a principalement été marquée par l'introduction de la TVA et nous espérons que chacun est tout à fait au clair quant à son application. Nous remercions à cet effet le Service des communes pour la séance d'information donnée dans le cadre de cette nouvelle disposition qui nous a paru très théorique et très peu pratique.

Tels sont les remarques et commentaires que je tenais à vous faire part aujourd'hui.

Permettez-moi encore de vous engager dans le recrutement de nouveaux membres afin de renforcer notre effectif. J'engage tout particulièrement les jeunes à venir nous rejoindre.

Avant de terminer je voudrais adresser mes très vifs remerciements à tous les membres du Comité ainsi qu'à ceux de la commission des examens pour leur collaboration, leur engagement et leur disponibilité.

Je ne voudrais pas conclure ce message sans remercier également au nom de tous, Messieurs André Rüedi, chef du Service des communes et son adjoint Armand Schaller pour l'aide qu'ils nous apportent tout au long de l'année et les précieux conseils qu'ils nous donnent en toute circonstance. Un merci tout spécial pour les informations données dans le cadre de la TVA.

En espérant vous avoir renseigné au mieux sur les activités de notre société, je vous remercie de l'intérêt que vous y portez et de l'attention que vous avez manifesté à m'écouter.

b) de la caissière:

Un résumé de l'état des comptes de la Société nous est communiqué par Mme Micheline Blandenier:

Bénéfice enregistré année 1994-1995:	Fr. 1'186.--
Fortune actuelle totale	: Fr. 24'919.55 + réserve Fr. 1'311.-

c) des vérificateurs:

Les comptes ont été examinés ce jour par nos collègues de Colombier et Boudry. Ils remercient la caissière de leur bonne tenue et relèvent l'exactitude des pièces enregistrées. Ils recommandent à l'assemblée de les accepter tels qu'ils sont présentés et d'en donner décharge au caissier.

4. Décharge au Comité, au caissier, aux vérificateurs

Les différents rapports sont mis en discussion par le président, M. Frossard. Ils sont acceptés et leurs auteurs en sont déchargés.

5. Mutations

Admissions: Chérix Blaise, Cortailod
Ducommun Corinne, Cortailod
Perrin Jean-Claude, Les Bayards
Brunner Hubert, St-Aubin
Matile Stéphane, Cernier
Descombes Marie-Louise, Peseux
Zehr Evelyne, Le Landeron

Décès: Daina Roger, Cortailod

Ces mutations ayant été acceptées par l'assemblée, l'effectif de la société se présente ainsi:

Membres actifs	105
Membres honoraires actifs	12
Membres hon. non actifs	15
Membres libres	3
total des membres	135

6. Elections statutaires

Selon l'art. 12 des statuts "les membres du comité sont élus pour une période de 3 ans. Ils sont rééligibles. Leur mandat n'excédera toutefois pas plus de 3 périodes complètes consécutives".

Ainsi 3 membres arrivent au terme d'une période de 3 ans:

– **M. Raymond Frossard** (Marin), après 6 ans de présidence, il souhaite remettre son mandat; **M. Claude Gerster** (Rochefort) accepte de reprendre cette responsabilité.

-- **M. Jean-Pierre Franchon** (Le Locle) actuel représentant des districts du Locle et de La Chaux-de-Fonds, accepte de reprendre la tâche de vice-président.

-- **M. Didier Berberat** (La Chaux-de-Fonds) accepte la fonction de représentant des districts du Locle et de La Chaux-de-Fonds.

-- **M. Jean-Pierre Chassot** (Fleurier) représentant du Val de Travers, il accepte de reconduire son mandat.

L'assemblée accueille le nouveau membre du comité par acclamation. Des remerciements particuliers sont adressés à M. Frossard: il aura apporté beaucoup de professionnalisme à la société.

La proposition de le nommer membre d'honneur est ratifiée par les applaudissement de toute l'assemblée.

7. Nomination d'un membre honoraire

Le président a l'honneur et le grand plaisir d'appeler à la tribune:
Mme Anne-Marie Buchs,

qui conformément à l'art. 5 des statuts, devient membre honoraire active puisqu'elle totalise 25 ans de sociétariat.

8. **Cotisations**

Le comité propose la reconduction des montants des cotisations, à savoir:

Fr. 50.-	Membres actifs (repas compris)
Fr. ----.-	Membres honoraires non actifs
Fr. 10.-	Membres libres (repas non compris)
Fr. 20.-	Membres soutiens (repas non compris)

L'assemblée accepte les propositions.

9. **Assemblée générale 1995**

- a) Lieu et date: Le Locle
b) vérificateurs des comptes: Commune de La Chaux-du-Milieu
Commune de La Chaux-de-Fonds (M. Varin)
suppléante: Commune de La Sagne

10. **Divers**

M. Luthi, La Sagne, demande si d'autres communes que la sienne auraient eu de grands problèmes au niveau de l'informatique.

Le débat ne devant pas avoir lieu lors de cette séance, il lui est répondu que pour l'essentiel, ces problèmes résultent d'une mauvaise collaboration entre le CEG et les maisons informatiques.

Aucune autre intervention n'étant faite par l'assemblée, le président donne la parole à Monsieur le Conseiller d'Etat Francis Matthey:

Le Chef du département des finances et des affaires sociales salue l'assemblée et fait part de son grand plaisir à participer à cette séance annuelle.

Il indique qu'il a une très grande considération envers les fonctionnaires communaux, avec lesquels la collaboration est très importante. Il remercie les administrateurs pour leur promptitude à la présentation des comptes 1994.

Informations: les élections communales auront lieu les 4 et 5 mai 1996.

En automne prochain, la loi sur les communes sera prête pour une consultation auprès des communes: plus grande collaboration intercommunale possible; la loi sur l'assistance est également en révision: augmentation des possibilités d'action par réinsertion.

Début juin: mesures d'allègement et péréquation, ainsi que présentation des nouveaux statuts de la fonction publique.

Mesures d'allègement: le déficit de 90 mio est inadmissible et des mesures doivent être prises. Les communes ne doivent pas avoir un Etat faible !

Quelques mesures définitives sont envisagées: modifications des compétences entre les communes et l'Etat, efforts demandés aux contribuables et à la fonction publique.

Meilleure répartition en tenant compte du désenchevêtrement des tâches.

Meilleure péréquation: nouvelle clef.

Appel à la solidarité intercommunale.

M. Matthey est persuadé que l'ensemble des communes et des Grands conseillers ne doutent pas que ces mesures seront acceptées.

Fonction publique: Il est regrettable que notre société n'ait pas été associée aux discussions, des excuses sont adressées au comité.

Les statuts actuels ont vieilli. Toutes les catégories de fonction ne peuvent plus être gérées ainsi.

Les nouveaux statuts prévoient plus de souplesse, délégation plus grande du Grand conseil au Conseil d'Etat.

Ce qui a changé: les conditions et ce que l'on attend des fonctionnaires, leur qualification, leur niveau de fonction. Il s'agit de trouver plus de transparence; la fonction publique doit être dynamisée.

Les objectifs: assurer la qualité des services publics, motiver les fonctionnaires, trouver une meilleure relation entre le chef et le personnel, favoriser la mobilité interne, la polyvalence du personnel et promouvoir une meilleure image.

Toutes ces mesures peuvent paraître lourdes, mais M. Matthey est persuadé que ce qui est fait actuellement, un jour sera reconnu.

La parole est ensuite donnée à M. Alain Jeanneret, vice-président du Conseil communal de Cortaillod, qui salue et souhaite la bienvenue à chacun.

Il retrace au moyen de mots choisis, l'histoire puis l'évolution du village de Cortaillod.

Le Président remercie ces deux orateurs pour leurs agréables paroles.

Tous les participants sont invités à prendre l'apéritif offert par la Commune de Cortaillod.

La séance est levée à 20h.

Au nom de la Société des administrateurs
et fonctionnaires des Communes neuchâtelaises

Le Président:

Raymond Frossard

La secrétaire aux
procès-verbaux:

Monique Calame